

DÉLIBÉRATION n° CA-29-01-2021-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 29 janvier 2021

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration
du 18 décembre 2020

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 18 décembre 2020 est approuvé, conformément à la pièce-jointe et sous réserve d'y apporter la modification suivante :

- À la demande de Madame Aurélie HILT, en page 5 :

Remplacer :

« *La fin du CPER 2015-2020 comprend :*

- *La rénovation du bâtiment A2 (BU de Droit), »*

Par :

« *La fin du CPER 2015-2020 comprend :*

- *La rénovation du bâtiment A2 (BU de Lettres), »*

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 29 janvier 2021

La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

UNIVERSITE DE POITIERS

03. FEV 2021

Direction des affaires juridiques

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Compte-rendu du
Conseil d'administration

Séance du 18 décembre 2020

Ordre du jour :

- 1- Informations générales ;
- 2- Compte-rendu du Conseil d'administration du 23 octobre 2020 ;
- 3- Élection des Vice-présidents statutaires Formation et Recherche ;
- 4- Budget 2021 ;
- 5- Campagne d'emplois 2021 ;
- 6- Transformation de poste ;
- 7- Mise en place de la dématérialisation des bulletins de paie et de l'état annuel du revenu imposable ;
- 8- PEDR 2021 : choix du mode d'évaluation : instance nationale ou locale ;
- 9- PEDR 2021 : critères et barème ;
- 10- Procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 24 novembre 2020 ;
- 11- Tarifs et subventions ;
- 12- Motion ;
- 13- Questions diverses.

Les membres présents :

François BRENET ; Matylde BRETHERNOUX ; Thierry CABIOCH ; Sandrine CHEVAILLER ; Claire de BISSCHOP ; Isabelle DELOUVÉE ; Isabelle DUFONT ; Laure FAVOT-LAFORGE ; Tom GAUVREAU ; Annie GENIET ; Sylvie HANOTE ; Aurélie HILT ; Anne-Sophie JOYEUX ; Majdi KHOUDEIR ; Virginie LAVAL ; Marie LEDOUX-WALDURA ; Ariane Le MOING ; Léonore MONCOND'HUY ; Stéphanie PAVAGEAU ; Bruno QUINTON ; Fabienne RICARD ; Frédéric RIDEAU ; Nathalie THIRIET ; Lucette TOUSSAINT ; Frédérique VRAY

Participants avec voix consultative :

Gilles MIRAMBEAU ; Sylvette VEZIEN.

Invités permanents :

Nicolas BOISTAY ; Roxane DURAND ; Marie GAC ; Pascal ROBLOT ; Przemyslaw SOKOLSKI.

Procurations :

Nicolas HAYER	à	Ariane LE MOING
Eddy LAMAZEROLLES	à	Frédéric RIDEAU
Olivier PALLUAULT	à	Léonore MONCOND'HUY
Rodolphe PAUVERT	à	Stéphanie PAVAGEAU
Sylvie PLUMET	à	Thierry CABIOC'H
Jean-Pierre RICHER	à	Virginie LAVAL
Dorian TISSOT	à	Isabelle DELOUVEE

1) Informations générales

La Présidente annonce l'élection d'Emmanuel Tunon de Lara à la présidence de la Conférence des Présidents d'Universités. Il est accompagné de deux vice-présidents : Guillaume Gellé, président de l'Université de Reims, et Virginie Dupont, présidente de l'Université Bretagne Sud.

Par ailleurs, elle indique que, dans le cadre du volet de rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur et du logement étudiant, inscrit dans le plan « France Relance », l'Université de Poitiers a obtenu une dotation de 5 467 000 euros – 6 projets sur 15 ont été retenus –, répartie sur deux enveloppes principales : d'une part, pour le remplacement de l'ensemble des systèmes de chauffage ; d'autre part, pour l'isolation des bâtiments.

Le CROUS de Poitiers a obtenu également une belle dotation, notamment pour la rénovation énergétique. Le CROUS de Bordeaux a obtenu une somme significative pour les chambres universitaires. Le CPER servira de relais pour financer les deux établissements qui n'ont rien obtenu à l'issue de cet appel à projets, à savoir l'université de La Rochelle et l'ISAE-ENSMA.

Ensuite, concernant la rentrée universitaire de janvier 2021, la Présidente fait part d'un courrier de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, reçu la veille, l'informant des mesures à tenir pour cette rentrée. La ministre propose une rentrée par groupe de dix étudiants en situation de vulnérabilité, à savoir les étudiants internationaux, les étudiants en situation de handicap et en situation de précarité numérique. La Présidente n'envisage pas que les équipes pédagogiques et les équipes administratives travaillent durant la période de vacances pour répondre à cette demande.

Pour ce qui concerne la précarité numérique, elle rappelle l'existence de salles d'accès Wifi et la mise à disposition d'ordinateurs pour les étudiants.

Sur le sujet de la précarité psychologique d'une grande partie des étudiants, un numéro vert a été mis en place pour la période des vacances de fin d'année, assurant un accompagnement par des étudiants de psychologie, formés par le centre Henri Laborit. De plus, l'université a obtenu de l'ARS une dotation de 50 000 euros pour l'embauche de deux psychologues, qui viendront en renfort sur le SSU.

L'Université de Poitiers a anticipé la précarité sociale des étudiants. En effet, pour pallier la fermeture de l'épicerie sociale et solidaire durant la période de Noël, 60 euros par semaine seront virés sur le compte bancaire de ces étudiants.

Elle conclut sur ce point en soulignant que le courrier de la ministre précise que, le 20 janvier 2021, seuls les étudiants de première année rentreront. De fait, cette rentrée se fera de manière progressive, en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Puis, la Présidente fait savoir que l'Agence universitaire de la Francophonie a élu le lauréat du second appel à projets du programme de formation de formateurs. Il s'agit du centre FLE (Français langue étrangère) de l'Université de Poitiers qui, à ce titre, reçoit une aide supplémentaire de 5 300 euros. Ce centre poursuit donc son action d'accueil des étudiants en exil.

Enfin, dans le cadre du programme d'accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE), l'université de Poitiers a accueilli Mohamed Saïd, qui travaille à l'IC2MP. La Présidente se félicite du renouvellement d'un financement de six mois pour ce collaborateur.

2) Compte rendu du Conseil d'administration du 23 octobre 2020

Gilles MIRAMBEAU s'enquiert de remarques des administrateurs.

Isabelle DUFRONT souhaite apporter une modification au compte rendu.

En page 4, il conviendrait de remplacer « SAFIRE » par « AFEV » : « *Des demandes particulières ont été étudiées et la CVEC a décidé d'accepter de prendre ce relais en affectant ce budget à l'AFEV* ».

Sandrine CHEVAILLER souligne une correction à porter en Questions diverses : remplacer « FSU » par « SSU » : « *Myriam MARCIL demande si cette décision peut être confirmée aux personnels du SSU sur la base d'une prime de 330 €* ».

Par ailleurs, elle souhaite savoir ce qu'il en est de la communication prévue concernant la journée accordée au personnel.

Gilles MIRAMBEAU répond que les agents seront informés, début janvier 2021, d'une opération de crédit de la journée de congé supplémentaire sur le compte des personnels BIATSS.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 01

Le Conseil d'administration approuve à la majorité le compte-rendu du 23 octobre 2020 (2 voix pour, 0 voix contre, 30 abstentions).

3) Élection des vice-présidents statutaires Formation et Recherche

La Présidente précise que lors du Conseil académique plénier qui s'est tenu en semaine 50, Aurélien Brossard a été élu en tant que vice-président Étudiant, à raison de 50 votes favorables, 7 abstentions et 2 votes défavorables.

Par ailleurs, la Commission de la Formation et de la Vie universitaire a rendu, le 15 décembre 2020, un avis favorable sur la candidature de Noëlle Duport, qui a obtenu 25 votes pour, 2 votes contre et 4 abstentions.

Enfin, la Commission de la Recherche a donné un avis favorable sur la candidature de Monsieur Yves Gervais, qui a obtenu 31 votes pour, 3 votes contre et 3 abstentions.

La Présidente invite les deux candidats à se présenter, afin que les membres du Conseil d'administration puissent délibérer.

Noëlle DUPORT se présente. Économiste de formation, elle a obtenu sa thèse à l'Université de Poitiers. Recrutée alors par la composante UFR Sciences économiques, elle a assuré la direction d'un master qu'elle a passé à l'apprentissage et a été assesseure pédagogique durant quatre ans.

En termes d'enseignement, il lui a toujours tenu à cœur de parler devant tous les publics.

Dans le domaine de la Recherche, sa spécialité porte sur les problématiques de stabilité bancaire en termes de réglementations à imposer aux banques pour limiter leurs prises de risques et éviter les faillites.

Enfin, elle s'efforcera de travailler pour atteindre le rôle incarné par les trois précédentes vice-présidentes.

Yves GERVAIS se présente. Après avoir effectué la presque totalité de son cursus à l'Université de Poitiers, il enseigne la mécanique des fluides et l'acoustique à l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers.

En termes de Recherche, il travaille sur le bruit des écoulements turbulents, avec des applications importantes pour le secteur environnemental. Responsable d'une équipe de Recherche, il a été directeur de l'Institut Pprime durant six ans. Il a également exercé des responsabilités d'administration en tant que directeur adjoint Recherche à l'ENSI Poitiers et a siégé durant dix années au Conseil scientifique de l'Université de Poitiers.

Il participe à des suivis de thèses et à quelques programmes de recherche et exerce un certain nombre d'activités connexes : membre de comités Hcéres, membre du comité d'évaluation de la recherche et de la technologie du CNRS.

La Présidente propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Délibération n° 02

Le Conseil d'administration élit à la majorité Madame Noëlle DUPORT en qualité de vice-présidente de la Formation (22 voix pour, 1 voix contre, 9 voix nulles).

Le Conseil d'administration élit à la majorité Monsieur Yves GERVAIS en qualité de vice-présidente de la Recherche (22 voix pour, 1 voix contre, 9 voix nulles).

4) Budget 2021

La Présidente rappelle qu'elle a été élue présidente de l'Université le 30 novembre 2020, avec une prise de fonction le 1^{er} décembre 2020. La liste des présidents fonctionnels, dont Flora SFEZ fait partie, a été élue le 8 décembre 2020. Le projet de budget qui est présenté est le projet de l'équipe sortante. Compte tenu d'une rencontre avec le rectorat fixée le 9 décembre 2020 pour le contrôle budgétaire, la Présidente souligne qu'elle n'avait aucune possibilité de revoir le budget et la campagne d'emploi.

Flora SFEZ se présente. Enseignante-chercheuse depuis 2015 au sein de l'Université de Poitiers, elle est actuellement responsable d'un M2 en finance et ingénierie financière au sein de l'IAE. Son thème de recherche porte sur le contrôle des managements des experts, financiers dans un premier temps, puis des experts sur différents contrats de recherche.

Flora SFEZ aborde ensuite la présentation du budget 2021.

Elle précise que ce budget a été construit sur la base d'orientations politiques débattues par le précédent Conseil d'administration, en juillet 2020, et dans le contexte particulier de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Enveloppes limitatives du budget 2021

Trois enveloppes sont destinées à la gestion du budget :

- Une enveloppe de crédit de fonctionnement pour la masse salariale ;
- Une enveloppe de crédit de fonctionnement hors masse salariale, utilisée pour des ajustements de recettes/dépenses 2020 et prévisions 2021 ;
- Une enveloppe consacrée aux crédits d'investissement (gestion du patrimoine et amortissements nets).

Autorisations budgétaires sur lesquelles le Conseil d'administration est appelé à voter

- Autorisations d'emplois

Il est noté un décalage entre les emplois financés par l'État (2 517 ETP) et les emplois alloués par le ministère de l'Enseignement supérieur (2 594 ETP), dont 1 520 enseignants-chercheurs titulaires et 997 personnels BIATSS. Cet écart s'explique par le fait que la masse salariale est insuffisante pour couvrir l'intégralité des ETP donnés par le ministère.

Les emplois non financés par l'État sont souvent financés par des contrats de recherche, des CDD et quelques CDI.

- Recette et dépenses

Les autorisations d'engagements couvrent 67 % des dépenses. Pour le personnel : 11 % en fonctionnement et 22 % en investissement.

Il y a deux types de recettes, des recettes globalisées et des recettes fléchées :

- Pour ce qui concerne les recettes fléchées, le précédent Conseil d'administration avait clairement identifié au sein de la trésorerie des projets d'un montant supérieur à 1 M€.
- La subvention pour charges de service public représente 81 % des recettes globalisées. Elle comprend les salaires et la dévolution du patrimoine, et une autre partie pour le fonctionnement courant de l'investissement.

Le reste correspond à des subventions d'État liées à des conventions avec d'autres ministères, la contribution à la vie étudiante.

Les autres financements publics relèvent de la CPER (11 M€), de l'ANR, de la Région, de l'Union européenne, l'unité de formation pour apprentissage (12 M€)

Les recettes propres recouvrent les droits d'inscription, des prestations de recherche et de formation continue.

Tableau d'équilibre financier

Les autorisations d'engagement sur le personnel s'élèvent à 197 M€, elles sont égales aux crédits de paiement. Le solde budgétaire est en déficit, à 18 409 186 €.

Points sur la soutenabilité du budget

La soutenabilité peut s'appréhender à travers l'évolution de la CAF, la situation patrimoniale ou la présentation du ratio de masse salariale :

- Pour ce qui concerne la CAF, il est noté un résultat comptable en légère baisse, mais une augmentation considérable (+12 %) des amortissements nets depuis l'année précédente, passant de 7 727 200 à 8 670 000. Cette augmentation n'est pas essentiellement liée à la gestion du patrimoine, mais également aux équipements informatiques fournis aux étudiants et aux personnels durant la période de crise sanitaire. La CAF (14 777 M€) sera une ressource longue permettant d'investir dans l'Université.
- Concernant la situation patrimoniale, les ressources s'élèvent à 35 M€, les emplois à 49 734 M€. D'où la nécessité de faire un prélèvement de 14 734 407 euros sur le fonds de roulement, pour l'investissement. La diminution des ressources (14 M€) et l'augmentation du besoin (4 M€) requièrent un besoin de prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 18 M€.
- Enfin, le ratio de masse salariale se décline en deux ratios. Le premier, dépenses de masse salariale totale sur les recettes totales, qui inclut l'ensemble des budgets annexes, est à 75,89 % contre 78,87 % au budget initial de 2020. Le second ratio, dépenses de masse salariale sur le budget de l'Université est à 83,13 % contre 83,83 % en 2020. L'autorité de tutelle demande un ratio de 83 %.

Présentation du PPI

Laurent-Emmanuel BRIZZI précise que la nécessité d'avoir un budget dédié concernant la gestion du patrimoine est une conséquence de la dévolution obtenue par l'Université de Poitiers en 2012.

Dans ce cadre, la mise en place d'un PPI permet une visibilité à 25 ans de l'ensemble des projets immobiliers au sein de l'université.

Le document sur lequel les membres du Conseil d'administration vont devoir voter est présenté en annexe.

Pour ce qui concerne le volet des recettes, le total des recettes 2020 s'établit à 16,7 M€. La projection 2021 des opérations immobilières sera de l'ordre de 26 M€. Les recettes 2021 représentent 26 278 000 €.

Concernant le volet des dépenses : 10,8 M€ pour les grosses opérations et 1,6 M€ pour l'entretien.

Par ailleurs, Laurent-Emmanuel BRIZZI explique que le PPI est appelé à être modifié pour intégrer la dotation de près de 6 M€ dont bénéficie l'Université au titre des projets retenus dans le cadre du Plan de relance pour l'amélioration énergétique des bâtiments. Pour 2021-2027, l'Université a fait remonter pour 70 M€ de projets. Pour l'année 2020, les dépenses s'élèvent à plus de 17 M€. Elles seront de 39 M€. En 2021, il sera prélevé environ 13 M€ sur le fonds de roulement, de façon à atteindre les 39 M€. Le fonds de roulement passera ainsi de 28 M€ en 2020 à 15 M€ en 2021.

Il détaille ensuite les dépenses 2021 (39 M€), en termes de projets CPER et hors CPER.

La fin du CPER 2015-2020 comprend :

- la rénovation du bâtiment A2 (BU de Lettres) ;
- le lancement du pôle Chimie (3 M€ sur les 10 M€ prévus) ;
- la rénovation du E20, à savoir l'IUT GEA en centre-ville et la construction de Malraux ;
- le transfert de l'INSPE de Charente sur le campus des Valois ;

- la poursuite de l'isolation des bâtiments de Sciences.

Les projets hors CPER sont les projets financés par l'Université par des subventions, notamment :

- Prométée, 8 M€ de la Région pour la deuxième phase de ce projet ;
- la dotation liée à la dévolution, qui permet d'engager des travaux en dehors de ceux programmés dans le cadre de gros projets ;
- la poursuite de l'accessibilité, pour les personnes en situation de handicap ;
- la restructuration du site Guillaume VII.

À cela s'ajoutent les dépenses liées aux demandes des composantes, des services, estimées à 2,8 M€.

La Présidente remercie Flora SFEZ pour la présentation du budget, qu'elle qualifie de « très pédagogique », et ouvre la discussion.

Thierry CABIOC'H souhaite savoir si la dotation de 6 M€ allouée pour la performance énergétique permettra une redistribution sur certains projets bâtimentaires.

Laurent-Emmanuel BRIZZI précise qu'une partie des projets était en doublon des projets de rénovation du secteur Sciences. Cela permettra de couvrir une partie du dépassement du projet initial, chiffré à 14 M€.

Majdi KHOUDEIR s'enquiert des moyens humains pour gérer l'augmentation des investissements liés au patrimoine.

Laurent-Emmanuel BRIZZI répond que le doublement de la charge financière n'implique pas le doublement de la charge humaine. Une opération à 100 000 euros demande parfois autant de travail qu'une opération à 15 M€. L'Université pourra bénéficier d'un conducteur d'opérations supplémentaire.

Majdi KHOUDEIR s'interroge sur une possibilité de transferts du budget du patrimoine vers le budget de l'Université.

Laurent-Emmanuel BRIZZI répond par la négative. Il est possible de transférer du budget principal vers le GEPA, mais pas l'inverse.

Thierry CABIOC'H pose la question de savoir s'il y aura un suivi du programme d'appui aux investissements.

Ludovic Le BIGOT explique qu'une partie du programme d'appui à l'investissement est habituellement financée par prélèvement sur fonds de roulement. Sur ce budget, l'augmentation de la capacité d'autofinancement (CAF) est basée sur les amortissements. Il y aura donc un programme autour de l'investissement pédagogique et la recherche, pas nécessairement avec un financement par le fonds de roulement. Le format sera probablement un peu différent de celui des années précédentes. Les grandes lignes seront présentées en Conseil d'administration.

Par ailleurs, Gilles MIRAMBEAU souligne qu'un premier vote porte sur le budget, c'est-à-dire à partir du tableau 2, et la présentation du PPI. Un second vote portera sur le tableau des emplois (tableau 1).

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 03

Le Conseil d'administration approuve à la majorité le budget initial de l'exercice 2021 :

- **Le plafond des emplois (19 voix pour, 0 voix contre, 13 abstentions)**
- **Le programme pluriannuel d'investissement (21 voix pour, 0 voix contre, 11 abstentions)**
- **Le budget initial de l'exercice 2021 (21 voix pour, 0 voix contre, 11 abstentions)**

5) Campagne d'emplois 2021

En préambule, la Présidente souhaite apporter une précision relative à la campagne d'emplois. Du fait de la date de sa prise de fonctions à la présidence de l'Université, le 1^{er} décembre 2020, les campagnes d'emplois ont été menées par l'équipe sortante. Mais elles l'ont été selon une méthode qu'elle ne cautionne pas et qu'elle souhaite donc remettre à plat. En effet, la méthode utilisée génère des mécontentements, tant du côté des enseignants et enseignants-chercheurs que du côté des personnels BIATSS. De ce fait, elle a été amenée à recevoir trois directeurs de composantes (IUT 86, SHA, Lettres & Langues) insatisfaits du résultat de la campagne d'emplois pour les enseignants et enseignants-chercheurs. Il lui était cependant impossible d'ouvrir à nouveau cette campagne d'emplois, compte tenu du fait que le budget était déjà sous le contrôle du rectorat.

En 2021, Sébastien LAFORGE et Gregory MOUSSERION, VP BIATSS au sein de l'établissement, travailleront à ses côtés, avec Nicolas BOISTAY et Gilles MIRAMBEAU, pour avoir un regard global sur l'ensemble des emplois – sans séparer les BIATSS des enseignants et enseignants-chercheurs – et définir des critères justifiant la nécessité d'un recrutement ou permettant des glissements de supports. Les décisions seront discutées à l'échelle de la Conférence des Directeurs pour les enseignants et les enseignants-chercheurs, dans le cadre d'un groupe de travail.

Gilles MIRAMBEAU évoque le contexte particulier de la campagne d'emplois 2021. Cependant, dans un souci de maintien de l'emploi, près de 300 situations individuelles ont été traitées. L'impact de la crise sanitaire sur les enseignants et les personnels BIATSS l'a amené à considérer, voire anticiper, des problématiques humaines. Les plafonds de masse salariale atteignent le maximum de ce qu'il est possible de faire, ce qui limite les marges de liberté en matière de créations d'emplois.

Nicolas BOISTAY rappelle les obligations d'équilibre entre les concours internes et externes, et fait état d'un contrôle des tutelles au niveau rectoral puis au niveau académique, qui peuvent imposer une modification de l'interne vers l'externe ou inversement afin de respecter l'équilibre national. Il est important de maintenir au sein de l'Université l'équilibre des deux filières de personnels administratifs : les filières ITRF (ingénieurs techniciens recherche et formation) et les filières AENES (personnels de l'Administration de l'Éducation nationale et sur les établissements scolaires ainsi qu'au rectorat ou en académies).

Gilles MIRAMBEAU poursuit que l'année 2020 marque la fin d'un des PIA que l'Université portait depuis dix ans. La DRHRS s'est attachée à pérenniser les emplois des agents qui travaillent sur ces programmes, mais la fin d'un programme signifie également l'arrêt des contrats. Pour ce qui concerne le projet PaRé, des voies de continuité de contrats ont été trouvées, notamment par le biais des financements CVEC.

Nicolas BOISTAY précise les principes retenus pour l'année 2021 :

- laisser des marges de manœuvre à la nouvelle gouvernance pour la mise en place de sa propre politique RH, évitant ainsi une saturation de la masse salariale ;
- identifier l'ensemble des postes stratégiques pour les pérenniser, par l'ouverture de concours, par CDisation ou par le renouvellement de CDD dès le 1^{er} septembre 2021 ;
- pérenniser des agents en fin de carrière, en proposant des CDI ;
- renforcer les services et composantes où des points de fragilité étaient identifiés, en proposant de renouveler le CDD sur proposition de la composante ou du service, afin d'éviter la mobilité ;
- résorber les décalages grade/fonction par l'ouverture de deux postes ;
- maintenir le recrutement d'apprentis au sein de l'Université par le recrutement de dix apprentis, à partir de la rentrée de septembre, sur proposition des composantes ou des services.

Il est proposé d'ouvrir 24 postes aux concours, selon les différentes catégories et filières. En 2020, la baisse du nombre de concours de l'AENES s'explique par le fait que le rectorat n'ouvre pas de concours externes en ADJAENES, mais uniquement du recrutement, avec une épreuve orale et une sélection sur CV et lettre de motivation.

Par ailleurs, l'Université a l'obligation d'ouvrir 6 % de ses concours aux personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé. En 2020, deux postes de second degré ont été ouverts aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi. De la même manière, au niveau des PACTE, les recrutements sans concours sont soumis à l'obligation d'ouvrir 20 % de postes en PACTE, pour les personnes sans diplôme et âgées de moins de 26 ans.

Nicolas BOISTAY présente un focus sur les postes ouverts, par filière :

- Pour la filière ITRF, 15 postes seront ouverts, tant en externe qu'en interne ;
- Sur la branche d'activité professionnelle qui concerne la gestion et le pilotage, 5 postes seront ouverts à un concours auquel pourront se présenter les personnels de l'université ;
- Pour la filière AENES, un concours sera ouvert aux catégories B ;
- Au niveau des bénéficiaires de l'obligation, deux postes seront ouverts aux personnels administratifs ;
- Les recrutements sans concours : un magasinier pour le SCD et quatre postes au niveau de la Logistique ;
- Pour les PACTE, une ouverture au niveau de l'IUT 86.

Pour ce qui concerne les recrutements enseignants, la première campagne de recrutement des enseignants du second degré est ouverte. Trois postes ont été publiés en termes de mouvement, et deux postes ont été ouverts pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, qui se fait en lien avec le rectorat. En revanche, sept postes sont susceptibles d'être vacants d'ici la seconde vague. Il convient donc de voter la possibilité d'ouvrir ces postes.

En termes de postes d'enseignants-chercheurs, il est proposé d'ouvrir 6 postes de professeur des universités et 14 postes de maître de conférences, en termes de concours.

Par ailleurs, il est proposé 17 CDisation, 169 renouvellements de CDD et plus de 40 postes en termes de mouvements internes et externes.

La Présidente propose d'ouvrir la discussion sur la campagne d'emplois présentée.

Au nom du SNPTES, Sandrine CHEVAILLER déplore une campagne *a minima* qui, malgré les principes retenus, ne permet aucun moyen d'action de la nouvelle équipe sur sa politique d'emploi 2021. Le SNPTES déplore également un manque d'ouvertures de concours, tant pour les BIATSS que pour les enseignants-chercheurs. De plus, les CDI proposés sont sur des grilles indiciaires avant PPCR ; ils ont donc une rémunération significativement inférieure. Pour ces raisons, le SNPTES émettra un vote défavorable.

Nicolas BOISTAY précise que l'Université de Poitiers est une université qui a la chance de pouvoir encore ouvrir des concours, ce qui n'est pas le cas d'autres universités en Nouvelle-Aquitaine et plus largement en France.

Stéphanie PAVAGEAU revient sur le déploiement de la campagne d'emplois et le fait qu'un certain nombre de critères n'aient pas été définis en termes de recrutement des enseignants-chercheurs. Or, les négociations par la suite ont montré qu'il était possible d'obtenir des postes. Elle a compris que la Présidente s'engageait à ce que les choses soient discutées de façon transparente, dans le cadre de la Conférence des Directeurs ; cette dernière retrouvera son rôle. Par ailleurs, concernant les postes BIATSS financés sur la base des projets, elle considère que la fin d'un contrat peut s'anticiper, évitant ainsi des situations difficiles aux agents concernés. Enfin, elle se félicite de la pérennisation de postes sur le pôle handicap, mais pointe cependant des situations complexes sur la Maison des Étudiants. Le fait de recruter sur des projets suppose de recruter des CDD ; il conviendrait dans ce cas de ne pas les positionner sur des missions pérennes.

La Présidente ajoute qu'en tant que vice-présidente au sein de l'équipe précédente, elle a animé la discussion dans le cadre de la commission CVEC et a proposé la reconduction des postes de la Maison des Étudiants. Ces postes ont été validés par le précédent Conseil d'administration. Soulignant la nécessité de faire le tour des missions de la Maison des Étudiants, la Présidente affirme que le volet social pour les étudiants s'inscrit dans ses souhaits politiques.

Isabelle DUFRONT rappelle la position exprimée par la CGT lors du CTE. Les élus de la CGT ont voté favorablement à cette campagne d'emplois, en précisant qu'il s'agissait d'un soutien critique. Elle souligne que

la CGT ne s'oppose jamais à l'ouverture de concours ni à la déprécarisation de certains collègues. Pour autant, la CGT regrette le manque d'éléments qualitatifs permettant d'apprécier la réalité du maintien de l'emploi statutaire au sein de l'établissement. En outre, la présentation de chiffres bruts ne dit rien des emplois-types, sachant que la question des emplois-types est extrêmement importante au regard des emplois BIATSS. Elle relève une baisse de près d'un tiers des ouvertures de concours, en l'espace de deux années. Par ailleurs, la CGT note la déprécarisation de 2 CDD de trois ans sur 17. La CGT renouvellera le vote favorable pour la campagne d'emplois 2021.

La Présidente répond que le délai de carence est de moins en moins appliqué et tendra à disparaître.

Bruno QUINTON s'interroge sur le fait que le nombre de postes au sein des composantes soit significativement inférieur à celui des services communs et en central.

Aux yeux de la Présidente, l'ex-DIFOR ou les services communs ont autant besoin de renforts que les composantes.

Gilles MIRAMBEAU ajoute que la campagne d'emplois vise à évaluer les besoins de chaque service tout en veillant au respect des priorités de l'Université.

Bruno QUINTON poursuit que les tableaux de chiffres ne permettent pas d'analyser les critères qui ont été discutés.

Gilles MIRAMBEAU précise que le comité technique est préparé en amont par une discussion pour présenter les données relatives à quatre cents situations individuelles. Il prend acte des améliorations à apporter.

Bruno QUINTON fait savoir que les interrogations sont venues à la suite de communications des syndicats présents au CTE où la campagne d'emplois a recueilli cinq votes défavorables, trois votes favorables et deux abstentions.

La Présidente souligne que le vote du CTE donne une tendance. Au-delà des remarques formulées précédemment, elle avait pris l'initiative de porter une autre manière de travailler. La création d'un poste de VP RH est un mode de gouvernance auquel elle se dit particulièrement attachée pour travailler à l'échelle de la communauté, avec des critères qui seront présentés aux membres du Conseil d'administration.

Majdi KHOUDEIR fait observer que les ouvertures proposées ne pallient pas les impacts négatifs de la méthode. Il conviendra donc de s'attacher à la méthode, à la fois en termes de critères et de communication, de telle sorte que la campagne d'emplois soit non pas source de divisions, mais source de cohésion.

La Présidente partage cette remarque et propose de procéder au vote.

Délibération n° 04

Le Conseil d'administration approuve à la majorité la campagne d'emplois 2021 des personnels BIATSS et enseignants (19 voix pour, 9 voix contre, 4 abstentions).

6) Transformation de poste

Nicolas BOISTAY fait état de la transformation d'un poste de PRAG vers un poste de maître de conférences. Le changement du support d'emploi de PRAG à maître de conférences requiert un vote du Conseil d'administration.

La Présidente propose de procéder au vote.

Délibération n° 05

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la transformation d'un support de poste.

7) Mise en place de la dématérialisation des bulletins de paie et de l'état annuel du revenu imposable

Nicolas BOISTAY explique que l'espace sécurisé est désormais accessible pour les bulletins de paie. Au vu du contexte sanitaire, le ministère demande de voter l'adhésion à l'ENSAP, qui aura pour conséquence la fin du bulletin papier à compter du 1^{er} avril 2021. Une communication sera faite aux services communs et aux services centraux, portant sur la mise à disposition du matériel informatique permettant l'accès et l'impression des bulletins de paie.

La Présidente évoque l'inquiétude de certaines personnes quant à l'utilisation de ce nouveau portail. À cet égard, il pourrait être utile d'organiser quelques formations sur ce nouvel accès aux bulletins de salaire.

La Présidente propose de procéder au vote.

Délibération n° 06

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'adhésion de l'université de Poitiers à l'espace numérique sécurisé des agents publics (ENSAP) en vue de l'accès dématérialisé des bulletins de paie pour les agents de l'université de Poitiers.

8) PEDR 2021 : choix du mode d'évaluation : instance nationale ou locale

Nicolas BOISTAY fait savoir que la Commission de la recherche du 19 novembre 2020 a émis un avis favorable pour que les dossiers d'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche passent devant l'instance nationale, le CNU. Il est donc proposé aux membres du Conseil d'administration de choisir l'option instance nationale plutôt qu'instance locale.

La Présidente propose de procéder au vote.

Délibération n° 07

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le mode d'évaluation par l'instance nationale de la prime d'encadrement doctorale et de recherche pour l'année 2021.

9) PEDR 2021 : critères et barème

Nicolas BOISTAY indique que les critères d'attribution de la PEDR 2021 et le barème restent les mêmes que ceux des années antérieures. S'il devait y avoir des évolutions, elles seraient étudiées lors de la prochaine Commission de la recherche.

La Présidente propose de procéder au vote.

Délibération n° 07

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les critères de choix retenus par l'instance nationale et le barème applicables à la prime d'encadrement doctorale et de recherche.

10) Procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 24 novembre 2020

Gilles MIRAMBEAU propose que le nouveau délégué général, Thierry FERREIRA, soit invité au prochain Conseil d'administration pour présenter le fonctionnement de la Fondation et les projets soutenus.

La Présidente propose de procéder au vote.

Délibération n° 08

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 24 novembre 2020.

11) Tarifs et subventions

Gilles MIRAMBEAU précise que la plupart des tarifs applicables par les services sont votés chaque année au mois de janvier, ainsi que les subventions allouées aux différentes associations.

Aux yeux de la Présidente, il serait souhaitable d'extraire l'espace Mendès-France et de le voter en l'état, au vu de l'enjeu qu'il représente pour l'établissement.

Gilles MIRAMBEAU prend acte de cette remarque.

La Présidente propose de procéder au vote.

Délibération n° 09

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et subventions présentés.

12) Motion

La Présidente expose le contexte de la motion relative à la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR).

Elle a été interpellée par une lettre signée de 33 enseignants-chercheurs, représentant 24 sections CNU, engageant le Conseil académique à prendre une décision concernant les conséquences de la LPPR sur l'affaiblissement drastique du CNU.

Elle rappelle qu'à la suite du vote de la LPPR, des recours ont été portés devant le Conseil constitutionnel. Une fois que le Conseil aura rendu son avis, le Président de la République pourra promulguer cette loi. Il est cependant peu probable que les recours formulés par le Conseil constitutionnel soient pris en compte ; la loi sera promulguée en l'état, à l'exception du délit d'entrave.

La Présidente donne lecture d'une proposition formulée lors du Conseil académique plénier, qui a été approuvée par l'unanimité des membres présents.

« L'Université de Poitiers, lors de la prochaine campagne d'emplois 2021-2022, se refusera à recourir aux dérogations prévues par la LPR pour le recrutement des enseignants-chercheurs. »

Thierry CABIOCH suppose que les organisations syndicales ont été reçues. La ministre pourrait donc considérer qu'il y a eu de la concertation.

Sandrine CHEVAILLER se dit favorable à cette motion.

Majdi KHOUDEIR comprend qu'en demandant la qualification nationale, l'établissement sort du cadre de la loi. Il s'enquiert par ailleurs de la position de la CPU.

La Présidente précise qu'il s'agit non pas de sortir du cadre de la loi, mais de recourir à la possibilité de ne pas l'appliquer. En ce sens, l'Université n'utilisera pas les dérogations pour les recrutements d'enseignants-chercheurs.

Elle précise ensuite que la LPR n'a fait l'objet d'aucun échange lors de la réunion des Conférences des présidents d'université.

Par ailleurs, après un an de lutte, à faire remonter les motions sans que rien ne bouge, et face à l'absence d'écoute de la part du ministère, il lui semble important de préciser les modalités de lutte.

En dépit de son désaccord avec la LPR, elle se dit convaincue que boycotter le Hcéres n'est pas la solution. En effet, porter le mécontentement doit avoir un retentissement national. Or si le Grand-Ouest décidait de ne pas transmettre ses maquettes et ses évaluations de laboratoire, ce serait une action locale.

La Présidente déroule ensuite les réponses des Présidents d'université à la question de savoir ce qu'il en était au sein de leur établissement :

- à Bordeaux-Montaigne, toutes les équipes de recherche ont fait remonter leurs évaluations ;
- à Limoges, il est noté un blocage en termes de formations sur le domaine Art Lettres Langues & Sciences humaines ;
- à La Rochelle, aucun blocage n'est constaté, tant en formation qu'en recherche ;
- à Bordeaux de nombreuses motions sont remontées des laboratoires et des formations, mais sans blocage au niveau des évaluations ;
- à Pau, tout a été remonté, avec des motions.

Par ailleurs, tous les porteurs des laboratoires de type UMR ou unités propres ont fait remonter leur évaluation, en dépit d'une opposition farouche à la LPR. Le CeRCA a voté la non-transmission de l'expertise du laboratoire, sous réserve d'une participation massive de l'ensemble des laboratoires de l'université de Poitiers. Elle ajoute qu'elle s'est engagée à porter une évaluation externe pour les équipes d'accueil, qui étaient vent debout contre la disparition de l'évaluation externe, de façon à améliorer le fonctionnement d'une équipe. Elle souhaite que les équipes d'accueil soient inscrites au répertoire national des unités de recherche.

Pour ce qui concerne l'Université de Poitiers, la situation est très inégale. Toutes les maquettes de formation à faire remonter ont été reçues, à l'exception de Lettres & Langues et SHA. Elle ne souhaite pas voir se dessiner un gap entre les laboratoires et les formations en termes de remontées, car la formation et la recherche sont l'ADN de l'Université de Poitiers. En outre, ce sont non pas les maquettes de premier cycle qui sont en cause, mais les maquettes de master et des écoles doctorales, sachant que le lien avec les laboratoires est extrêmement puissant.

Quel que soit le positionnement du Conseil d'administration, la Présidente respectera la liberté des équipes pédagogiques et des laboratoires de recherche en matière de transmission des dossiers au Hcéres, mais elle se refuse à faire prendre un risque à l'établissement. Le bras de fer sera à mener avec la DGESIP si elle décidait de ne pas accréditer un master qui n'a pas été évalué et n'a donc pas pu progresser.

Sylvie HANOTE s'enquiert de la position de Migrinter.

La Présidente l'ignore, mais suppose qu'ils doivent bloquer.

En tant que représentante du laboratoire FoReLLIS, qui a voté contre la remontée au Hcéres, Sylvie HANOTE dénonce un mépris de la part du ministère. En outre, la qualité de ce qui est remonté actuellement n'est pas optimale. C'est la raison pour laquelle l'Association des directeurs de laboratoire dépose une motion visant à désavouer le Hcéres. À son sens, si le fait de ne pas faire remonter n'est pas général, ce sera inefficace, c'est pourquoi elle demande le soutien de l'Université.

La Présidente considère que l'Université de Poitiers est seule, à l'échelle nationale.

Sylvie HANOTE précise qu'il s'agit d'essayer de faire quelque chose pour gripper le système.

Aux yeux de la Présidente, le fait de ne pas faire remonter les maquettes et les évaluations est inopérant dès lors qu'il ne s'agit pas d'une prise de position au plan national. En revanche, encourager les individus à démissionner des comités d'expertise du Hcéres, entre autres, irait dans son sens.

Sylvie HANOTE considère que cela reviendrait à reporter sur l'individu une action que l'établissement voudrait collective.

La Présidente souligne que le mouvement qu'essaie de porter l'Université de Poitiers est finalement un mouvement qui l'isole dès lors que bon nombre de directeurs de laboratoires ne sont pas impactés.

Anne-Sophie JOYEUX aurait tendance à soutenir un projet collectif, estimant que les demandes d'effort individuel sont rarement suivies d'effets. Elle s'interroge sur la difficulté des universités à faire front commun.

La Présidente explique que l'Université contractualise avec le ministère pour une période de cinq ans, et que l'accréditation avec le ministère est remise sur la table, à la fois sur l'offre de formation et la recherche. Pour éviter d'avoir tout à gérer en même temps sur le territoire national, le ministère a découpé le territoire en vagues et organisé les évaluations en vaguelettes ; seules les universités du Grand-Ouest sont concernées par la vague d'évaluation actuelle.

Sandrine CHEVAILLER regrette que le gouvernement profite de la situation difficile depuis le mois de mars pour faire ce qu'il souhaite. Il est grand temps que les associations d'universités portent la voix des universités qui ne peuvent pas se permettre de ne pas remonter des évaluations au Hcéres. Le moyen d'action doit être collectif, car les établissements sont dans une situation intenable.

La Présidente partage cette remarque.

Claire DE BISSCHOP indique que, parallèlement à la transmission des évaluations des laboratoires, il sera demandé aux évaluateurs de ne plus assumer leurs fonctions. Toutefois, les évaluateurs favorables à la loi resteront disponibles et susceptibles d'évaluer les dossiers de l'Université de Poitiers. Par ailleurs, la question s'est posée de bloquer l'activité des différentes sections du CNU. Certaines sections n'ont pas fait remonter le nom des rapporteurs, pensant freiner le système. Elle relève une contradiction : d'un côté, s'opposer à la suppression de la qualification des fonctions du CNU ; de l'autre, retenir les dossiers pour ne pas être évalué. L'objectif vise à gêner le fonctionnement des qualifications, mais à assurer cette fonction.

La Présidente donne lecture du communiqué de la Commission permanente du Conseil national des Universités.

« En signe de protestation contre la LPR et des conditions dans lesquelles elle a été adoptée, la quasi-totalité des sections du CNU a décidé de suspendre leurs activités jusqu'à nouvel ordre. Dans ce contexte, la CP-CNU appelle l'ensemble des enseignants-chercheurs à ne pas siéger dans les instances d'évaluation et à refuser de participer aux comités de visites du Hcéres. »

Majdi KHOUDEIR considère qu'il conviendrait de montrer les enjeux des modifications, et pour les territoires, et pour la société. En effet, derrière les évaluations de formation, il y a des étudiants. De fait, ne pas remonter des évaluations de formation questionne sur l'accréditation pour les masters. Un des enjeux est d'impliquer les partenaires, car il est important que l'établissement ne soit pas seul dans cette démarche.

La Présidente précise que les députés ont été saisis, à l'échelle de l'Université, pour porter les recours devant le Conseil constitutionnel, notamment sur le CNU. Le Conseil constitutionnel validera néanmoins l'ensemble de la loi, et le président de la République la promulguera. Par ailleurs, il est clair que la crise sanitaire a empêché de lutter d'une autre façon.

Sylvie HANOTE fera remonter la position du Conseil d'administration auprès de son laboratoire. Elle a été mandatée pour relayer le sentiment d'un manque de réaction collective face au passage du rouleau compresseur.

La Présidente ne partage pas ce ressenti. À son sens, appeler la communauté universitaire à ne pas siéger aux comités d'expertise du Hcéres et à démissionner des expertises d'ANR a du sens ; c'est un mouvement national.

Ariane LE MOING souhaite savoir ce qu'il en est du risque, tant sur le plan national que local, sur le blocage du bilan des équipes d'accueil.

La Présidente n'a aucune idée des risques encourus, y compris pour la formation. Le risque évoqué lui paraît possible, sans pouvoir présager de la réaction du ministère, sachant que ce dernier s'est détaché des équipes d'accueil et demande une reconnaissance à l'échelle de l'établissement. Elle considère qu'une équipe d'accueil doit être considérée comme une UMR et bénéficier d'une évaluation externe.

Majdi KHOUDEIR précise que le Hcéres peut être sollicité pour les équipes d'accueil, à des périodes différentes.

La Présidente relève que, pour l'Université de Poitiers, tout a été sollicité pour une remontée de l'ensemble des activités de recherche comme pour les formations ; il n'y a donc aucune possibilité de faire marche arrière.

Selon Thierry CABIOCH, si seuls quelques établissements ne transmettent pas de dossiers, les avancées seront nulles. De surcroît, le signal ne sera pas nécessairement entendu. La loi étant votée, il s'interroge sur les moyens d'action à utiliser demain pour bloquer les systèmes. Il est important de continuer à avoir des discussions au sein des laboratoires.

La Présidente donne lecture de la motion suivante :

« Le Conseil d'administration de l'Université de Poitiers, réuni le 18 décembre 2020, exprime sa vive opposition à la Loi de Programmation de la Recherche pour les années 201-2027, adoptée le 20 novembre 2020 par le Parlement.

Le Conseil d'administration déplore l'esprit général de cette loi qui ne répond pas au sous-financement chronique des universités, introduit des régimes dérogatoires pour le recrutement des personnels BLATSS et enseignants-chercheurs, affaiblit considérablement le rôle du Conseil national des Universités, supprime la procédure de qualification pour les professeurs des universités et organise son évitement pour les maîtres de conférences des universités, crée un délit de trouble à la tranquillité et d'atteinte au bon ordre des établissements, qui entrave la liberté d'expression, organise la restriction des libertés académiques et leur subordination à des valeurs non définies et laissées à l'interprétation du moment.

Le Conseil d'administration réaffirme son attachement au service public national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, notamment au cadre national des statuts, des diplômes et de la reconnaissance des structures de recherche.

En conséquence,

- *L'Université de Poitiers, lors de la prochaine campagne d'emplois 2021-2022, se refusera à recourir aux dérogations prévues par la LPR pour le recrutement des enseignants-chercheurs ;*
- *Observe qu'en l'absence d'une démarche collective possible au niveau national, la rétention des dossiers d'évaluation Hcéres présente un risque pour l'établissement, en particulier pour les formations et laboratoires concernés. Le Conseil d'administration est favorable à la transmission des dossiers, tout en laissant la liberté aux équipes pédagogiques et aux laboratoires de recherche de se positionner ;*
- *Appelle les collègues à ne pas siéger au sein des différentes instances nationales, telles que l'ANR, le Hcéres, l'IUF et organisations nationales de recherche. »*

La Présidente propose de procéder au vote.

Motion

Le Conseil d'administration approuve à la majorité la motion relative au projet de loi de programmation pluriannuel de la recherche (23 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions).

13) Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la Présidente lève la séance du Conseil d'administration.

La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration

Virginie LAVAL

